

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi dix octobre, le Conseil Municipal de la commune de REVEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme Bourdelain, Maire.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 15

Ayant pris part au vote : 15

Présents : Coralie BOURDELAIN, Patrick HERVE, Sandrine GAYET, Vincent PELLETIER, Astrid BOUCHARD, Caroline DRIOL, Cathy PELOSO, Frédéric GEROMIN, Thierry RUTGE, Dominique CAPRON, Christophe CORBET, Anne IZABELLE

Procurations : Stéphane MASTROPIETRO à Patrick HERVE, Mireille Berthuiin à Coralie BOURDELAIN, Antoine CREZE à Vincent PELLETIER.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Patrick HERVE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

Date de la convocation : le 4 octobre 2024

DELIBERATION N°9

Objet : Demande de subventions pour la réalisation d'un espace multisport

Mme la Maire rappelle que la commune souhaite investir dans un espace multisport afin de répondre à la fois à la demande de ses habitants, et de proposer un équipement adapté à la pratique de l'activité sportive à l'école et sur le temps périscolaire (cantine, garderie) et extra-scolaire (centre de loisirs). Ce plateau sportif se situera à l'emplacement de l'ancien terrain de tennis devenu vétuste, permettant ainsi la revalorisation de cet espace.

Ce lieu public, situé en cœur de village, comprend déjà une aire de jeux pour jeunes enfants. Il est utilisé à la fois par la population revéloise, mais également fréquemment par des habitants des communes voisines (Saint Martin d'Uriage, Saint Jean le Vieux, mais également des habitants des communes de la vallée).

Pour financer ce projet, la commune sollicite les partenaires financiers suivants :

La Communauté de Communes Le Grésivaudan au titre du fonds de soutien aux petites communes, et du fonds de soutien aux projets supra-communaux,

Le Département de l'Isère au titre de la Dotation Territoriale 2025,

L'Etat au titre de la DETR 2025.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Poste de dépenses	Montant HT	Financement	Montant HT
Achat et pose des équipements	124 674 €	Etat DETR (10%)	12 467,4 €
		CC Le Grésivaudan – fonds de concours supra communal (20%)	24 934,8 €
		CC Le Grésivaudan – fonds de concours aux petites communes (25%)	31 168,5 €
		DT Département de l'Isère (25%)	31 168,5 €
		Total subventions publiques (80%)	99 739,2 €
		Autofinancement (20%)	24 934,8 €
Total dépenses	124 674 €	Total recettes	124 674 €

Le Conseil municipal après **avoir délibéré à l'unanimité**,

DÉCIDE :

- D'autoriser Mme la Maire à solliciter l'Etat dans le cadre de la DETR 2025, La communauté de Communes Le Grésivaudan dans le cadre des fonds de concours aux petites communes et supra-communales, le Département de l'Isère dans le cadre de la Dotation territoriale 2025 ;
- D'autoriser Madame la Maire à signer toutes les pièces afférentes à la mise en œuvre de ce projet.

Ainsi fait et délibéré à Revel, le 10 octobre 2024

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance
Patrick HERVE




Coralie BOURDELAIN
Maire de Revel


